



Décision n° /D/MINEPAT/CAB du 04 AVR 2024 portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°00005/AONO/MINEPAT/CISPM/2024 du 07 février 2024, en vue de l'exécution des travaux de réhabilitation en béton bitumineux d'une voie de desserte au quartier Bonabéri, dans l'Arrondissement de Douala IV, Département du Wouri, Région du Littoral, en procédure d'urgence.

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

Vu le loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;

Vu le décret n° 2008/220 du 04 juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°0207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Départements Ministériels et certaines Administrations Publiques ;

Vu l'arrêté n°212/A/MINMAP du 28 septembre 2021 organisant le fonctionnement des Structures Internes de Gestion des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°0000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 Portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Interne Supplémentaire de Passation des Marchés auprès du MINEPAT, relatif à la validation du rapport de la Sous-commission du 12 mars 2024.

DECIDE :

Article 1 : Le Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°00005/AONO/MINEPAT/CISPM/2024 du 07 février 2024, en vue de l'exécution des travaux de réhabilitation en béton bitumineux d'une voie de desserte au quartier Bonabéri, dans l'Arrondissement de Douala IV, Département du Wouri, Région du Littoral est attribué à l'entreprise CABTE SARL BP : 15616 Tel. : 671 35 64 71 pour un montant de FCFA, TTC Cent Soixante Deux Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf (162 999 999) et un délai d'exécution de Cinq (05) mois.

Article 2 : Ce soumissionnaire est invité à se présenter dès signature et publication de la présente décision au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction de la Programmation des Investissements Publics (Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics du Chapitre 94 (SIGAMP-94)), 1^{er} étage, porte 123 (Unité des Contrats), Immeuble principal du MINEPAT sis au Boulevard du 20 Mai, en vue de l'établissement du projet de Marché.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CMSPM ;
- Adjudicataire.

